
Rapport, présenté par Grégoire au nom du comité d'instruction publique, relatif à l'inventaire du matériel bibliographique appartenant à la nation, lors de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794)

Henri Jean-Baptiste Grégoire

Citer ce document / Cite this document :

Grégoire Henri Jean-Baptiste. Rapport, présenté par Grégoire au nom du comité d'instruction publique, relatif à l'inventaire du matériel bibliographique appartenant à la nation, lors de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 444-448;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29521_t1_0444_0000_15

Fichier pdf généré le 01/02/2023

depuis 600 jusqu'à 1 200 ou 1 500 âmes suivant le projet de réunion.

Jamais circonstances plus impérieuses n'ont exigé ces réunions, elles sont commandées par l'exécution salutaire des loix révolutionnaires qui, sans cette réunion, éprouverait des entraves. S. et F. »

L. MARY, FIQUET, LEBLOND,
ENTHEAUME, SPOLLET.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de [VILLERS, au nom du] comité de division, décrète que les trois municipalités des faux-bourgs de Montivilliers, district du même nom, département de la Seine-Inférieure, connues sous les noms de porte Assignet, porte Chef-des-Eaux et porte Chastel, seront réunies à celle de la ville.

« En conséquence, les représentans du peuple qui sont actuellement dans ce département, s'occuperont incessamment de la nouvelle organisation de cette municipalité et de celle de la garde nationale. » (1).

45

COLLOMBEL : Citoyens, le 17 germinal, vous avez renvoyé à votre comité des secours publics la pétition du citoyen d'Ardenne.

Ce citoyen vous expose qu'il a été suspendu de ses fonctions d'adjudant-général à l'armée du Nord, d'après des motifs qu'il prétend détruire jusques à l'évidence. Depuis le 4 août dernier (vieux style) il est sans appointemens, il ne possède pas un sou de fortune, il est chargé de quatre enfans, dont l'aîné n'a que cinq ans; il lui est tellement impossible de pourvoir à leur existence, qu'on le menace de mettre son dernier à l'hôpital de Lille, s'il n'acquitte promptement les mois de nourrice; il a perdu sa femme le 8 mai dernier (vieux style) ensuite de la fausse nouvelle qui s'étoit répandue qu'il avoit été tué le 3 mai près Valenciennes, dans une découverte où il courut les plus grands dangers; il a joint les certificats les plus authentiques de plusieurs corps, qui ont été à même d'apprécier sa doctrine politique, son courage et ses talens militaires; pour surcroît de malheur, il a été arrêté et livré au tribunal criminel du département de Paris, qui l'a acquitté par jugement du 6 de ce mois, après 70 jours de détention. Tout concourt donc à venir au secours de d'Ardenne et de ses quatre enfans; il réclame contre l'injustice de sa suspension; mais déjà par décret du 9 présent mois, vous avez renvoyé à votre comité de salut public l'examen de cette affaire; le comité de salut public, toujours juste, parce qu'il est pénétré de vos principes, lui rendra justice et le rétablira dans ses fonctions, s'il le juge à-propos; votre comité des secours s'est renfermé dans l'examen de la situation et des besoins du pétitionnaire; il a reconnu qu'ils étoient pressants; en conséquence, il m'a chargé

(1) P.V., XXXV, 146. Minute de la main de Villers (C 296, pl. 1009, p. 13). Décret n° 8742. Reproduit dans *Mon.*, XX, 198; *J. Sablier*, n° 1252; *Mess. soir*, n° 602; *M.U.*, XXXVIII, 364; *J. Mont.*, n° 150.

de vous proposer le décret suivant (1) [Il est adopté en ces termes].

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des secours publics, décrète :

« Art. I — A la présentation du présent décret, il sera payé, par la trésorerie nationale, à titre de secours provisoire, la somme de mille liv. au citoyen Charles Ambroise Dardenne, adjudant-général à l'armée de Nord, suspendu de ses fonctions, et conséquemment privé de ses appointemens depuis le 4 août dernier (vieux style).

« II. — La pétition et les pièces sur lesquelles est intervenu le présent décret, seront envoyées au comité de salut public, chargé par décret du 9, présent mois, de statuer définitivement sur la réclamation dudit Dardenne.

« III. — Le présent décret ne sera imprimé; mais il sera inséré au bulletin de correspondance. » (2).

46

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de [THIBAUDEAU] au nom de son comité d'instruction publique, rapportant les dispositions de l'article IV du décret du 25 nivôse, décrète :

« Art. I. — Le nouveau papier qui sera fabriqué pour l'impression des lois portera en filigrane un sceau qui représentera un homme nud, d'une stature colossale, appuyé d'une main sur sa massue, et tenant de l'autre la figure de la liberté et de l'égalité, foulant aux pieds les débris du despotisme et de la superstition, et sur le fond seront inscrites les lettres initiales R. F., c'est-à-dire, République Française.

« II. — Le comité des inspecteurs de la salle donnera tous les ordres nécessaires pour faire exécuter ce filigrane par le citoyen Dupré, graveur, choisit à cet effet » (3).

47

GREGOIRE, au nom du comité d'instruction publique. Citoyens, depuis longtemps un travail bibliographique est commencé sur les livres appartenant à la nation. Jamais on n'en rendit compte à l'assemblée nationale. Associé depuis peu aux commissaires chargés de surveiller cette

(1) *Débats*, n° 569, p. 362.

(2) P.V., XXXV, 146. Minute de la main de Collombel (C 296, pl. 1009, p. 14). Décret n° 8739. Reproduit dans *Bⁱⁿ*, 23 germ. (suppl^t); *Mon.*, XX, 197; *J. Mont.*, n° 150; *J. Sablier*, n° 1252; *Audit. nat.*, n° 566, p. 2.

(3) P.V., XXXV, 147. Minute de la main de Thibaudeau (C 296, pl. 1009, p. 15). Décret n° 8745. Reproduit dans *Débats*, n° 569, p. 369; *J. Mont.*, n° 150; *C. Eg.*, n° 603, p. 97; *J. Sablier*, n° 1252; *J. Perlet*, n° 568; *Ann. patr.*, n° 467; *M.U.*, XXXVIII, 381; *Mon.*, XX, 198; *Mess. soir*, n° 602; *Batave*, n° 422.

opération, je viens, au nom du comité d'instruction publique, vous exposer les mesures que nous avons prises pour réorganiser ce travail et pour lui donner la plus grande activité, afin que, dans le cours de votre session, vous soyez à portée de répartir vos richesses bibliographiques, dont je vous présenterai un aperçu. Ce sera un nouveau bienfait que vous ajouterez à ceux qui signalent votre existence politique.

Les objets scientifiques appartenant à la nation proviennent des dépôts qu'elle possédait avant la révolution, des ci-devant châteaux du tyran, de la suppression des corporations ecclésiastiques, judiciaires, académiques, des émigrés et des suppliciés.

Ces objets consistent en livres, manuscrits, cartes, plans, statues, tableaux, gravures, machines, antiques, médailles, pierres gravées en creux et en relief, herbiers, cabinets de physique, d'histoire naturelle, de chimie, etc., etc.

Des objets rares et précieux avaient été accumulés ou plutôt accaparés pour servir l'ambition des familles des ci-devant nobles. Tel est le dépôt de l'émigré Castries, composé de plus de vingt mille pièces, et qui a sûrement coûté plusieurs millions.

Les dépôts ministériels étaient engorgés par l'abondance. Celui de la guerre renferme seul plus de douze mille cartes géographiques; celui des affaires étrangères de Versailles contient environ quatorze mille volumes in-folio manuscrits.

La commission des arts s'occupe à inventorier ces divers objets. Relativement aux manuscrits, elle a pris des mesures qui seront concordantes avec celles que vous présentera votre commission des archives, concernant les chartriers. Il en résultera un triage général, qui renverra à la refonte tous les papiers inutiles, qui mettra sous les yeux du public tout ce qui est utile, et qui placera sous la main exclusive du gouvernement ce qui doit n'être connu que de lui seul.

Je passe aux bibliothèques, qui sont l'objet de mon rapport. Il s'en faut de beaucoup que ces dépôts aient été convenablement surveillés ou conservés. Une foule de livres ont été vendus à bas prix ou au poids, peut-être même depuis le décret du 10 octobre 1792, qui surseoit à toutes ventes de cette nature; ailleurs on a dilapidé. On prétend qu'à la seule bibliothèque de Mejanès, à Aix, dix mille volumes ont disparu, et l'on sait que les fripons ne manquent pas de choisir.

Dans un moment où la Révolution se moralise et poursuit tous les crimes, des dénonciations civiques et le zèle constant des Sociétés populaires vous mettront sans doute à portée d'atteindre les coupables dans tous les genres et de prouver que la responsabilité n'est pas une chimère.

Il est quelques parties des connaissances humaines sur lesquelles nous savons peu, soit qu'en général elles n'aient pas marché d'un pas égal aux autres sciences, telles sont la statistique, qui est une des branches fondamentales de l'art de gouverner, la météorologie, l'anatomie comparée, l'acoustique, les arts chimiques, l'analyse des sensations, la grammaire générale; soit qu'elles aient été moins cultivées chez nous que chez d'autres peuples, telles sont l'étude

des langues étrangères et le traitement des mines. Sur ce dernier articles les Saxons et les Suédois sont nos instituteurs. Mais dans presque tous les autres genres, malgré les destructions opérées par les étourderies de l'ignorance et les crimes de la malveillance, nous avons d'immenses richesses.

Dans le seul département de Paris la nation possède environ dix-huit cent mille volumes, y compris la Bibliothèque nationale, qui, en 1374, n'était composée dans sa totalité que de neuf cent dix volumes manuscrits, et qui actuellement renferme, outre sa vaste collection de manuscrits, plus de trois cent mille volumes et pièces imprimés; ce qui, joint à la masse des autres livres de diverses communes de la république, présente un aperçu de dix millions de volumes.

Sur ces dix millions, si l'on suppose faite la distraction de tous les articles répétés, il y aurait peut-être deux cent mille ouvrages différents, dont environ le quart d'anonymes connus ou inconnus. On présume que la Bibliothèque nationale ne possède que les quatre cinquièmes en espèces de livres, car elle manque d'une foule d'ouvrages qui se trouvent dans d'autres bibliothèques, surtout des communes frontières, sans compter un assez grand nombre d'ouvrages étrangers qui sont introuvables en France, mais qu'il serait possible, facile même de se procurer, pour la plupart, par la voie des agents politiques et des consuls de la République.

Si des bibliothèques, telles que celle du Vatican, enrichie de manuscrits enlevés à Heidelberg, se vantent d'en avoir qui sont uniques, celle de Paris peut, à plus juste titre, se glorifier d'avoir des choses qu'on chercherait vainement ailleurs. Celle de Vienne voudrait rivaliser avec elle, mais les nouveaux trésors littéraires dont la bibliothèque de Paris s'enrichit journellement lui assureront bientôt l'incontestable privilège d'être la première du monde connu.

L'opération préliminaire au travail de la bibliographie française était l'envoi des catalogues de toutes les bibliothèques. Grâce à quelques hommes lettrés, quelques administrations satisfirent aux dispositions textuelles du décret, mais la plupart n'exécutèrent rien ou exécutèrent mal.

Elles n'exécutèrent rien par la négligence d'administrateurs qui sûrement ne négligeraient pas de percevoir leur traitement, et beaucoup de livres en proie aux insectes et à la poussière éprouvèrent des dégradations sensibles. D'autres causes se joignent à cette première. Divers départements, dans l'arrondissement desquels se trouvaient de vastes bibliothèques, craignaient qu'on ne les leur enlevât. Vous reconnaissez là cet esprit d'égoïsme, ou plutôt de fédéralisme, qui se fait centre, qui s'isole, et qui est un crime. Ce qui est national n'est à personne, il est à tous. L'intérêt public paraît s'opposer à ce qu'on déplace, à ce qu'on dépèce certaines collections qui, outre la valeur des ouvrages qui les composent, ont un mérite résultant de la manière dont ces collections sont assorties; telle est celle de Schœpflin, à Strasbourg.

Quoi qu'il en soit, les bibliothèques de Strasbourg, de Lille, de Perpignan, par exemple, n'appartiennent pas plus à ces communes que leurs fortifications. Les citoyens de Brest, de Dunkerque, de Besançon, y ont autant de droit

qu'elles, et le tout est la propriété indivise de la grande famille, qui, par l'organe de ses représentants, saura faire une répartition dictée par l'amour de la patrie et avouée par elle.

D'autres administrateurs exécutèrent mal, quoique trois instructions consécutives eussent indiqué la marche du travail. Pour le faire avec succès, il fallait : 1° des hommes probes : c'est la première qualité exigible partout, ici spécialement, parce qu'un malhonnête peut échapper aisément à la surveillance en arrachant des gravures précieuses dans un livre, en substituant des choses communes aux médailles rares, aux éditions rares; 2° il fallait des hommes versés dans la paléographie et la bibliographie. Celle-ci est la science du libraire, elle connaît les titres des livres et leur valeur dans le commerce; celle-là connaît l'histoire de l'art, les variations de l'écriture, des idiomes et des usages.

Malheureusement la plupart étaient d'ineptes copistes qui ont dénaturé les titres des livres, altéré les dates, confondu les éditions, et envoyé des catalogues inutiles en cahiers, au lieu de catalogues en cartes, les seuls que la loi demandait, les seuls qui puissent nous servir.

L'insouciance ou l'ignorance ont été poussées à tel point que divers catalogues, à la suite d'une liste informe, ajoutent ces mots : « De plus trois ou quatre cents volumes anglais, allemands, grecs, hébreux, ou en écriture indéchiffrable, et reliés en parchemin, que nous n'avons pas cru devoir énumérer ». Ainsi s'expriment les rédacteurs de ces catalogues en parlant des livres les plus précieux peut-être de ces dépôts. Ils ont jugé les livres sur la couverture, comme les sots jugent les hommes sur l'habit.

Les nobiliaires, les traités généalogiques, les ouvrages dans lesquels le despotisme consignait ses extravagances et ses fureurs, avaient presque toujours les honneurs du maroquin, tandis que les livres d'Hubert Languet, de Williams Allen, de Milton, n'échappaient au compas de la censure, aux poursuites de l'inquisition des cours, qu'en se réfugiant dans des angles ignorés, sous la modeste enveloppe d'un parchemin; les ouvrages qui révélaient les crimes des tyrans et les droits des peuples étaient les *sans-culottes* des bibliothèques.

Les diverses causes dont on vient de parler ayant retardé l'envoi des cartes, il ne nous en est parvenu qu'environ douze cent mille, qui correspondent à peu près à trois millions de volumes; car une carte seule indique un ouvrage, quel que soit le nombre des volumes qui le composent. Nous n'avons donc pas encore le tiers des catalogues. Le décret du 8 pluviôse enjoint aux administrateurs d'achever ce travail dans l'espace de quatre mois. Comme il faut toujours placer la lumière à côté du précepte, la commission des arts a fait parvenir à toutes les administrations une ample instruction, concernant la manière d'inventorier tous les objets d'art et de sciences, et nous espérons que l'énergie du gouvernement révolutionnaire imprimera de la célérité à la confection et à l'envoi des catalogues. Je passe au travail fait jusqu'à ce jour sur les cartes et qui dans le principe avait pour objet de former, pour l'imprimer ensuite, une *bibliographie générale et raisonnée de la France*. Sans entrer dans des

détails qui seraient aussi fastidieux qu'inutiles, je vous dirai qu'une entreprise de cette nature serait d'une exécution très-difficile, très-coûteuse et très-longue. Struvius, un des hommes les plus versés dans cette matière, prétend qu'il serait plus aisé de porter le mont Atlas que de faire une histoire littéraire universelle.

Jugez-en par le catalogue de la Bibliothèque nationale, qui, malgré les soins qu'on s'est donné pour le mettre à l'abri de toute critique, en a éprouvé de très-fondées.

La bibliothèque historique du Père Lelong, édition de Fontenette, qui indique seulement les ouvrages concernant l'histoire de France, est en cinq volumes in-folio, comprenant 48,223 articles; de plus, environ 6,000 de supplément, et il manque encore plusieurs mille. Ce fait seul fera sentir qu'une bibliographie générale serait d'une dépense énorme, car elle formerait une masse de plus de cent cinquante volumes in-folio. Les inconvénients que présente cette entreprise, au moins pour le moment actuel, contrebalancent puissamment les avantages qu'on peut s'en promettre; si cependant on la croit utile, on sera toujours à portée de l'exécuter, car les matériaux nous resteront.

Nous avons senti que le plan suivi précédemment était vicieux; que, si le travail se prolongeait pendant des années, il pourrait encore éprouver de nouvelles entraves; puisque la Convention a rendu un décret très-sage sur l'établissement des bibliothèques, il faut les organiser; elles le seront.

La section de la bibliographie, qui était au Louvre, rapprochée sous nos yeux, dans le nouveau local du comité, y sera surveillée d'une manière immédiate et constante. Un règlement et une instruction ont été faits pour diriger le travail; tous les titres des livres se rectifient mutuellement par la confrontation; toutes les cartes des catalogues partiels s'intercalent pour former un catalogue général. Les manuscrits sont à part; l'ordre des anonymes est établi sur l'ordre des matières; les auteurs connus sont par ordre alphabétique. Les éditions sont par ordre de dates; les exemplaires d'une même édition sont rapprochés; et si les administrations sont exactes à nous faire parvenir les catalogues, si dès à présent on rassemble les idées qui formeront un bon plan de répartition, nous avons lieu d'espérer que dans 8 à 9 mois le travail sera fini.

Outre l'économie de temps et de dépense, il résultera de ce plan l'avantage de présenter promptement au public des dépôts précieux; nous trouvons les ouvrages anciens chez les moines, les ouvrages modernes chez les émigrés, et ces bibliothèques de parade qui étoient réservées à l'usage de quelques individus, devenues désormais la propriété commune, seront accessibles au génie malheureux.

Qu'un Allemand ait formé le projet de réunir toutes les éditions de la Bible au nombre de huit mille, quoiqu'il lui en manque encore deux mille; qu'un Anglais se soit plu à rassembler 365 belles éditions d'Horace, afin d'en avoir un chaque jour de l'année, on ne voit là que les calculs d'une curiosité bizarre.

Mais le travail de la bibliographie nous promet des résultats d'une utilité réelle sur l'imprimerie, sur ce bel art qui n'eut pas d'enfance, qui ne vieillera pas, qui a fait notre révolution

et qui la soutiendra : par là nous soustrairons à l'activité des étrangers les exemplaires très-chers des auteurs dont le texte a été gravé (1) ; les exemplaires d'environ 1,200 ouvrages, dont on a tiré quelques-uns en velin (2) ; les exemplaires d'environ 12 mille ouvrages imprimés au quinzième siècle, et dont le prix augmente dans une progression exorbitante (3) ; enfin, les exemplaires d'une foule d'autres ouvrages imprimés postérieurement, et qui sont actuellement très recherchés. Quand nous saurons qu'il est tel livre dont nous avons 20 mille exemplaires, tandis qu'il est tel autre dont nous n'en avons que 20, outre la valeur intrinsèque, nous connoîtrons la valeur qu'on y attache, à raison de la rareté.

Par la connoissance d'une foule de tomes dépareillés on pourra compléter beaucoup d'exemplaires.

Par le moyen des doubles et des échanges, vous serez à portée de rapprocher du complet la bibliothèque nationale. Il lui manquoit entr'autres choses le Tite-Live imprimé à Venise en 1470 par Vradelin de Spire ; un exemplaire de cet ouvrage, qui lui arrive de Commune-Affranchie, fera monument sous deux points de vue, parce qu'il est rare, et parce que, dans le siège de cette commune rebelle, un boulet a brisé la couverture et les marges d'un volume sans endommager notablement le texte.

Le travail bibliographique fournira des matériaux abondants,

1°. Pour travailler à neuf l'histoire de France, car cet ouvrage est à refaire : alors seront mises au jour une foule d'anecdotes inconnues qui attestent les forfaits du despotisme.

(1) Note de l'original : « On ne connaît guère que 5 écrivains dont les ouvrages aient été entièrement gravés : 1) Les aventures de Tewrdancks, en allemand, Augsbourg 1517 et 1519. Les deux éditions sont imprimées en planches de bois ; 2) L'Horace de Pine, Londres 1733-1737, 2 vol. in-8° gravé en cuivre ; 3) Le Virgile, par Justice, Amsterdam 1765, 5 vol. in-8°, en cuivre ; 4) Fables de La Fontaine, Paris 1764-75, 6 vol. in-8°, en cuivre ; 5) Télémaque, de Cochin, in-8°, en cuivre, non terminé.

(2) Note de l'original : « La Bibliothèque nationale possède 274 articles en velin, formant 380 vol. ; celle de Marcaty, à Toulouse, en possède à-peu-près le même nombre ; aucune autre n'en a réuni un aussi grand nombre. On connoît aussi quelques exemplaires tirés sur satin, entr'autres un Pindare et un Anacréon. »

(3) Note de l'original : Les faits suivans donneront une idée de la rareté et de la cherté de certains ouvrages que l'ignorance voudroit renvoyer au rebut sous prétexte qu'ils sont mal reliés, vieux, gothiques, etc.

Un exemplaire de la première édition de Pline le naturaliste, Venise 1469, fut acheté, en 1769, par Lavalère, au prix de 750 liv. En 1784 le même exemplaire a été vendu 1700 liv. ; et en 1786, un autre exemplaire moins beau a été vendu à un Anglais pour 3 000 liv.

En 1791 on a vendu,

Marci Tullii Ciceronis Epistolæ familiares, Venise 1469, en parchemin, 1 000 liv.

Grammaticæ methodus, Mayence 1468, in-folio, 1 121 liv.

Sancti Hieronimi Epistolæ, in-folio 1 199 liv. 19 s., etc., etc.

NOTA. — Cette note et les deux précédentes m'ont été fournies par le citoyen Vanpraët, sous garde des imprimés à la Bibliothèque nationale.

2°. Pour faire un dictionnaire des livres anonymes et pseudonymes, ouvrage qui manque à la littérature ; car, malgré les efforts de Baillet, Piacius et Molier, nous n'avons que des choses informes à cet égard.

3°. Un tableau généalogique des connoissances humaines, dont les subdivisions seront plus étendues et plus précises que dans celui de Bacon, quoique rectifié par les rédacteurs de l'encyclopédie.

4°. La paréographie de notre langue, qui sera désormais la langue de la liberté.

Ici permettez-moi quelques observations sur le trames de nos ennemis pour appauvrir et avilir un peuple qui, malgré leur tentative, sera toujours riche et toujours grand.

D'une part, on voyoit des sots calomnier le génie pour se consoler d'en être dépourvus, et avancer gravement, sans distinction de talens utiles ou nuisibles, qu'un savant est un fléau dans un état ; ce qui nous laisse au moins le consolant espoir de n'avoir rien à craindre d'eux sous ce rapport.

D'un autre côté, à Paris, à Marseille et ailleurs, on proposoit de brûler les bibliothèques : la théologie, disoit-on, parce que c'est du fanatisme : la jurisprudence, des chicanes ; l'histoire, des mensonges ; la philosophie, des rêves ; les sciences, on n'en a pas besoin. Ainsi pensoit un visir d'un de nos tyrans, qui vouloit borner les productions de l'imprimerie à l'almanach et à la bibliothèque bleue. Dans le même temps, sous le masque du patriotisme, des contre-révolutionnaires détruisoient des monumens. Au dépôt des petits Augustins, certains hommes, étrangers peut-être, trouvoient étrange que l'on conservât telle colonne de marbre, qui vaut 50,000 liv. ; à la bibliothèque nationale, ils étoient scandalisés qu'on n'eût pas encore envoyé à la monnaie les deux boucliers votifs en argent qui sont au cabinet des médailles, et aux fonderies de canons les cercles en bronze de l'horizon et du méridien des deux globes magnifiques qui sont dans le même dépôt (1).

La politique de nos ennemis fut toujours de nous enlever tout ce qu'ils pourroient, de détruire ce qu'ils ne pourroient enlever ; en un mot, de commettre et de faire commettre des crimes pour avoir le plaisir de nous les imputer en nous traitant de barbares qui refusoient un asyle aux arts. Quel tableau consolant pour nous et flétrissant pour eux que celui de leurs intrigues corruptrices et atroces, en contraste avec la loyauté et le générosité française !

Malgré les décrets qui défendent de vendre et de détruire, quelques administrateurs voudroient encore, dit-on, s'arroger un droit de vie et de mort sur les livres nationaux ; leurs fonctions sont de conserver, de mettre en ordre, d'accélérer la confection et l'envoi des cartes. Le moment d'élaguer viendra ; mais il faut savoir ce que nous avons, avant de savoir ce que nous garderons.

Certainement peu d'écrivains se présentent avec éclat à la postérité. Quoique, sur la biblio-

(1) Note de l'original : « Ces deux globes, exécutés il y a plus d'un siècle par Coronelli, ont chacun près de douze pieds de diamètre. Kuteerfeld, aidé des lumières de la Hire, exécuta en bronze les méridiens et les horizons. »

thèque d'Alexandrie, on lût ces mots : *trésor des remèdes de l'âme*, comme les nôtres, sans doute elle contenoit bien des rêveries qui sont le scandale de la raison. Ces vastes réservoirs des pensées, des projets de tous les siècles, de tous les pays, sont en même temps la honte et la gloire de l'espèce humaine.

Mais il semble que l'homme soit destiné à tâtonner dans le sentier des opinions, à traverser toutes les erreurs, avant d'atteindre la vérité. Les idées fausses, les systèmes absurdes ont du moins l'avantage de faire au moral les fonctions de balise, ils marquent l'écueil. Il n'est pas toujours vrai de dire, comme le prétendoit Fontenelle, que les sottises des pères sont perdues pour leurs enfans. Ainsi une histoire bien faite de la féodalité, qui fut une des grandes erreurs de l'esprit humain, seroit un morceau très-philosophique. La connoissance des écarts de la raison la prémunit contre de nouvelles chûtes ; le récit des crimes des tyrans les dévoue d'une manière plus signalée à l'anathème et à l'exécration des siècles.

Quand nous aurons formé le catalogue général, nous appellerons le goût et la philosophie pour exploiter cette mine féconde et pour chercher la paillette d'or jusques dans la fange des livres absurdes : ce sera l'objet d'un rapport particulier dont s'occupe le comité. Après avoir garni les bibliothèques nationales, il vous restera de bons ouvrages dont les exemplaires étoient extrêmement multipliés : on pourra les vendre. Quant à ceux qui auront été mis à l'*index* de la raison, ils pourront encore devenir des objets d'échange avec les nations étrangères, et nous procurer ceux de leurs ouvrages qui nous manquent et qui ne sont pas indignes d'entrer dans les bibliothèques d'un peuple libre. L'esprit de discernement présidera au triage, la justice en fera la répartition : et dans l'hypothèse que ce scrutin épuratoire réduisît même à cinq millions de volumes les ouvrages à garder, ce seroit encore plus de 56 mille volumes pour chacun des 89 départemens.

Il seroit un malveillant celui qui tenteroit de faire croire qu'on veut concentrer ici tous les objets scientifiques ; Paris lui-même réclamerait contre cette injuste préférence : ils doivent seulement y être en plus grande abondance ; mais la patrie n'a point de prédilection. Les monumens des arts étant un héritage commun, tous les départemens y ont droit ; je ne crois pas d'être démenti, en assurant que tous y auront part. Mais sur-tout qu'on se dépouille de cet esprit de localité qui est le poison du patriotisme. Si chaque district considéroit comme sa propriété exclusive tout ce qui appartient à la nation dans son arrondissement, il en résulteroit, par exemple, que le district de Mont-Doubleau, département de Loir-et-Cher, n'auroit pas un seul volume, et que celui de Saint-Diez, département des Vosges, en auroit trois cent mille. L'instruction étant le besoin de tous, la Convention nationale veut la faire filtrer dans tous les rameaux de l'arbre social. Elle pèsera les réclamations des communes qui demandent des bibliothèques. Serait-il juste que Montivilliers, chef-lieu de district, avec une population de trois mille âmes, eût tout, à l'exclusion du Havre, qui a 20 mille habitans ? Les petites îles qui avoisinent le continent et les colonies, ne seront point oubliées dans le travail que

l'on prépare, et, sans doute, les répartitions d'objets scientifiques seront assorties à l'étendue de la population, et suivant que les communes sont ports de mer, places de guerre, manufacturières, agricoles, etc. Nous exposerons des moyens d'accroître annuellement ces dépôts et des mesures de conservation et d'administration dans un règlement applicable à toutes les bibliothèques : mais votre comité a cru qu'il étoit utile de présenter ces aperçus préliminaires pour prévenir les inquiétudes et détruire les insinuations des perfides. Des bibliothèques et des musées formés avec choix, sont en quelque sorte les ateliers de l'esprit humain. Que de gens qui étoient tourmentés par l'inquiétude indécise du génie ont connu leur vocation à la lecture d'un bon livre, à l'aspect d'un ouvrage bien exécuté ! C'est devant un tableau de Raphaël que le Corrège se connut peintre ; c'est en voyant une pendule que Vaucanson sentit la direction de son génie ; c'est en lisant les méditations de Descartes que Malebranche connut sa vocation ; que d'hommes, faute de livres, ont consumé un temps précieux pour trouver la solution de problèmes qui étoient résolus, pour inventer des machines qui étoient décrites !

Vous avez émancipé l'esprit humain, il faut actuellement révolutionner les arts, rassembler tous leurs matériaux, tous leurs moyens, et transmettre cet héritage aux générations futures. Tous les genres de connoissances sont liés : ouvrons-en toutes les sources, afin que toutes les vertus éclipsent toutes les erreurs, afin que la raison publique s'avance à pas de géant, et que tout concorde à la gloire et à la prospérité de la République.

Que le jeune homme, oubliant les frivolités de son âge, fréquente donc des asyles où les lumières éparses se rassemblent dans un foyer commun, où sans cesse il pourra converser avec les grands génies de tous les pays, de tous les âges ! Près d'eux l'art trouve toujours des modèles ; le goût, des leçons ; la vertu, des exemples : car périssent les talens qui n'ont pas la vertu pour appui ! Sans elle ils ne peuvent être que les instrumens du crime. La patrie repousse ces hommes qui étudient uniquement pour briller et satisfaire leur orgueil ; elle n'avoue pour ses enfans que ceux qui s'occupent sans cesse à devenir meilleurs pour la mieux servir (1).

GREGOIRE propose un projet de décret.

CHARLIER observe qu'il y a déjà quatre décrets à ce sujet, et demande que l'on établisse une peine contre les administrateurs qui n'exécuteront point la loi.

BOURDON (de l'Oise) réclame l'ordre du jour, et dit : C'est en multipliant les codes pénaux, les lois, que l'on n'en exécute aucune.

(1) A D XVIII^a 36; B.N., 8^o Le ⁸⁷⁵⁷. Broch. impr. par ordre de la Conv., 16 p. même éd. 15 p. chez Quiber-Pallissaux (8^o Le ⁸⁷⁵⁷ A). Reproduit en totalité ou par extraits dans *Mon.*, XX, 188; *Débats*, n^o 569, p. 364; *Rép.*, n^o 113; *J. Mont.*, n^o 150; *J. Sablier*, n^o 1252; *M.U.*, XXXVIII, 362; *C. Eg.*, n^o 602, p. 92; *Mess. soir*, n^o 602; *Ann. patr.*, n^o 466; *Batave*, n^o 422; *J. Perlet*, n^o 567; *Audit. nat.*, n^o 566, p. 2.